Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°76-2016-111

PUBLIÉ LE 4 OCTOBRE 2016

Sommaire

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi en Seine-Maritime

76-2016-09-30-001 - Decision 30 09 2016 affectation RUC et IT-CT section en UD76 (6 pages) Page 3

76-2016-09-30-002 - Décision 30 09 2016 organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'UD76 (30 pages) Page 10

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

76-2016-09-01-013 - ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET GRACIEUX FISCAL DU SIE BOLBEC mise à jour du 1-9-2016 (2 pages) Page 41

76-2016-09-01-012 - ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET GRACIEUX FISCAL DU SIP BOLBEC mise à jour du 1-09-2016 (2 pages) Page 44

76-2016-09-01-015 - ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET GRACIEUX FISCAL DU SIP HAVRE OCEANE mise à jour du 01-09-2016 (4 pages) Page 47

76-2016-09-05-008 - ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET GRACIEUX FISCAL DU sip neufchatel mise à jour du 05/09/2016 (6 pages) Page 52

76-2016-09-01-011 - ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET GRACIEUX FISCAL DU SPF HAVRE 1 mise à jour du 1-09-2016 (2 pages) Page 59

Préfecture de la Seine-Maritime - DCPE

76-2016-10-03-001 - AP n°16-174 du 3 octobre 2016 portant délégation de signature à M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie. (7 pages) Page 62

Préfecture de la Seine-Maritime - SIRACEDPC

76-2016-10-04-001 - Arrêté du 4 octobre 2016 portant levée de l'interdiction de baignade et le maintien de l'interdiction de pêche de coquillages entre les plages de Sainte Marguerite et Veules les Roses (2 pages) Page 70

Tribunal Administratif de Rouen

76-2016-09-28-010 - Décision portant désignation du président suppléant du conseil de discipline de recours de la région Haute-Normandie (1 page) Page 73

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi en Seine-Maritime

76-2016-09-30-001

Decision 30 09 2016 affectation RUC et IT-CT section en UD76

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE

DÉCISION RELATIVE À LA NOMINATION DES RESPONSABLES DES UNITÉS DE CONTRÔLE ET À L'AFFECTATION DES AGENTS DE CONTRÔLE DANS LES SECTIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL DE L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE SEINE MARITIME

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie,

Vu le Code du travail, notamment ses articles R.8122-3 à R.8122-11 ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création d'une section agricole dans certains départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

Vu l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 portant nomination de Monsieur Jean-François DUTERTRE, directeur du travail, sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

Vu les arrêtés des préfets de département portant création au 1er janvier 2016 de communes nouvelles ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 février 2016 reconduisant Monsieur Georges DECKER, dans ses fonctions de directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de Seine Maritime ;

Vu les arrêtés ministériels portant affectation de directeurs adjoints et d'inspecteurs du travail à l'unité départementale de Seine Maritime de la DIRECCTE de Normandie ;

Vu la décision du 26 mai 2016 du DIRECCTE de Normandie portant délégation de signature à Monsieur DECKER, responsable de l'unité départementale de Seine Maritime ;

Vu l'arrêté en date du 21 mars 2016 modifié du DIRECCTE de Normandie relatif à la localisation et à la délimitation territoriale des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans les unités départementales de la Seine-Maritime et de l'Eure ;

Vu la décision du 1er septembre 2016 du DIRECCTE de Normandie par délégation portant nomination des responsables des unités de contrôle et affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de la Seine-Maritime;

Vu la décision du 1er septembre 2016 du DIRECCTE de Normandie portant organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de Seine Maritime ;

DÉCIDE

Article premier : Les directeurs adjoints du travail et inspecteur du travail ci-après désignés sont nommés en qualité de responsable d'unité de contrôle et placés sous l'autorité du responsable de l'unité départementale de Seine Maritime.

▶ Unités de contrôle rattachées à l'unité départementale de la Seine-Maritime :

- Unité de contrôle n°**76-1** (Rouen-Dieppe) : Madame Corinne HUET, directrice adjointe du travail ;
- Unité de contrôle n°**76-2** (Rouen Nord) : Madame Dalila BENAKCHA, directrice adjointe du travail ;
- Unité de contrôle n°**76-3** (Rouen Sud) : Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail ;
- Unité de contrôle n°**76-4** (Le Havre) : Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail.

L'intérim des responsables d'unité de contrôle désignés ci-dessus est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

Madame Corinne HUET, directrice adjointe du travail ;

- Madame Dalila BENAKCHA, directrice adjointe du travail ;
- Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail.

Article deux : Les inspecteurs du travail et les contrôleurs du travail ci-après désignés sont affectés comme suit dans les sections d'inspection telles que délimitées par l'arrêté en date 21 mars 2016 susvisé, et placés sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle dont relève la section.

▶ Unité de contrôle n°**76-1** (Rouen-Dieppe), rattachée à l'unité départementale de la Seine-Maritime :

- Section **76-1-1** : Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail ;
- Section **76-1-2** : Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail ;
- Section **76-1-3** : Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail ;
- Section **76-1-4** : Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail ;
- Section **76-1-5** : Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail ;
- Section **76-1-6** : Monsieur David RIVE, inspecteur du travail ;
- Section **76-1-7** : Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail ;
- Section **76-1-8** : Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail, pour la partie du territoire de la ville de Dieppe ;
  Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail, pour les communes dépendant du canton de Saint- Valery en Caux ;
  Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail, pour les communes dépendant des cantons de Fontaine Le Dun et Bacqueville en Caux
- Section **76-1-9** : Monsieur David RIVE, inspecteur du travail, pour la partie du territoire de la ville de Dieppe;
  Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail, pour les communes dépendant des cantons de Neufchâtel en Bray et de Londinières
- Section **76-1-10** : Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail ;
- Section **76-1-11** : Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail.

▶ Unité de contrôle n°**76-2** (Rouen Nord), rattachée à l'unité départementale de la Seine-Maritime :

- Section **76-2-1** : Monsieur David MOREL, inspecteur du travail ;
- Section **76-2-2** : Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail ;
- Section **76-2-3** : Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail ;
- Section **76-2-4** : Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail ;
- Section **76-2-5** : Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail ;
- Section **76-2-6** : Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail ;
- Section **76-2-7** : Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail ;
- Section **76-2-8** : Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail ;
- Section **76-2-9** : Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail ;
- Section **76-2-10** : Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail ;
- Section **76-2-11** : Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail ;
- Section **76-2-12** : -

▶ Unité de contrôle n°**76-3** (Rouen Sud), rattachée à l'unité départementale de la Seine-Maritime :

- Section **76-3-1** : Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail ;
- Section **76-3-2** : Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail ;
- Section **76-3-3** : Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail ;
- Section **76-3-4** : Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail ;
- Section **76-3-5** : Madame Sylvie GEIGER-GOUERRE, inspectrice du travail ;
- Section **76-3-6** : Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail ;
- Section **76-3-7** : Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail ;
- Section **76-3-8** : Madame HAUTECOEUR Séverine, inspectrice du travail ;
- Section **76-3-9** : Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail ;
- Section **76-3-10** : Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail.

▶ Unité de contrôle n°**76-4** (Le Havre), rattachée à l'unité départementale de la Seine-Maritime :

- Section **76-4-1** : Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail ;
- Section **76-4-2** : Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail ;
- Section **76-4-3** : Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail ;
- Section **76-4-4** : Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail ;
- Section **76-4-5** : Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail ;
- Section **76-4-6** : Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail ;
- Section **76-4-7** : Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail ;
- Section **76-4-8 :** Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail ;
- Section **76-4-9** : Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail ;

• Section **76-4-10** : Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail ;

• Section **76-4-11** : Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail ;

• Section **76-4-12** : Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail ;

• Section **76-4-13** : Monsieur Jérôme SCHIAVI, inspecteur du travail ;

• Section **76-4-14** : Madame Magali MARION, inspectrice du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de l'agent de contrôle, l'intérim est assuré conformément aux dispositions de la décision en date du 29 juin 2016 relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de la Seine-Maritime.

Article trois : Le contrôle de l'application de la législation et de la réglementation du travail dans les entreprises et établissements employant au moins cinquante salariés, lorsqu'il n'est pas assuré par le contrôleur du travail territorialement compétent, est exercé selon les modalités ci-après dans le ressort territorial des sections d'inspection suivantes :

▶ Unité de contrôle n°**76-1**

• Section **76-1-4** : le contrôle est confié à **Madame Estelle THEVENOT**, contrôleuse du travail de la section 76-1-2 en ce qui concerne les entreprises et établissements employant au moins 50 salariés relevant du régime général ;

• Section **76-1-8** : le contrôle est confié à **Monsieur Jean-François BOUDANT**, inspecteur du travail de la section 76-1-7 en ce qui concerne les entreprises et établissements employant au moins 50 salariés situés dans les communes dépendant des cantons de Fontaine Le Dun et Bacqueville en Caux.

▶ Unité de contrôle n°**76-2 :**

• Section **76-2-3** : le contrôle est confié à **Madame Nathalie LEBRETON,** inspectrice du travail de la section 76-2-2,

▶ Unité de contrôle n°**76-3 :**

• Section **76-3-4** : le contrôle est confié à **Monsieur Sébastien VANROKEGHEM**, directeur adjoint du travail, responsable de l'unité de contrôle ;

▶ Unité de contrôle n°**76-4 :**

•section **76-4-2** : le contrôle est confié à **Monsieur Philippe GARBE**, inspecteur du travail de la section **76-4-11** ;

•section **76-4-3** : le contrôle est confié à **Madame Héloïse CLAUDEL**, inspectrice du travail de la section **76-4-12** ;

•section **76-4-5** : le contrôle est confié à **Monsieur Jérôme SCHIAVI**, inspecteur du travail de la section **76-4-13** ;

•section **76-4-8** : le contrôle est confié à **Madame Myriam CONTREMOULIN**, inspectrice du travail de la section **76-4-1**.

Sans préjudice des dispositions de l'article deux de la décision en date du 29 juin 2016 relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de la Seine-Maritime, en cas d'absence ou d'empêchement de l'inspecteur du travail qui exerce ce contrôle, celui-ci est assuré par l'inspecteur du travail chargé de l'intérim en application des dispositions de l'article premier de la décision précitée.

Article quatre : Les décisions administratives qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires sont prises selon les modalités ci-après dans le ressort territorial des sections d'inspection suivantes :

▶ Unité de contrôle n°**76-1 :**

• Section **76-1-1** : ces décisions sont prises par **Monsieur Jean-Christophe PRAULT**, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;

• Section **76-1-2** : ces décisions sont prises par **Monsieur Jean-Christophe PRAULT**, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;

• Section **76-1-4** : ces décisions sont prises par **Madame Corinne HUET,** directrice adjointe du travail, responsable de l'Unité de Contrôle ;

• Section **76-1-5** : ces décisions sont prises par **Monsieur Jean-François BOUDANT**, inspecteur du travail de la section **76-1-7 ;**

• Section **76-1-8** : ces décisions sont prises par :

- **Monsieur Fabien CHEVALIER,** inspecteur du travail affecté dans la section **76-1-10**, pour la partie du territoire de la ville de Dieppe ;
- **Monsieur David RIVE**, inspecteur du travail affecté dans la section **76-1-9,** pour les communes dépendant du canton de Saint Valery en Caux ;
- **Monsieur Jean-Francois BOUDANT**, inspecteur du travail affecté dans la section **76-1-7,** pour les communes dépendant des cantons de Fontaine Le Dun et Bacqueville en Caux ;

• Section **76-1-11** : ces décisions sont prises :

– pour ce qui concerne les entreprises, établissements et autres lieux de travail, relevant du secteur maritime ou fluvial, dont le contrôle est confié à la présente section : par **Madame Magali MARION**, inspectrice du travail de la section **76-4-14 ;**

– pour ce qui concerne les autres entreprises, établissements et lieux de travail : par **Monsieur David RIVE**, inspecteur du travail de la section **76-1-6.**

▶ Unité de contrôle n°**76-2 :**

• Section **76-2-3** : ces décisions sont prises par **Madame Nathalie LEBRETON**, inspectrice du travail de la section **76-2-2 ;**

• Section **76-2-4** : ces décisions sont prises par **Monsieur Cédric LELOUARD**, inspecteur du travail de la section **76-2-10 ;**

• Section **76-2-6** : ces décisions sont prises par **Monsieur Cédric LELOUARD**, inspecteur du travail de la section **76-2-10 ;**

• Section **76-2-7** : ces décisions sont prises par **Monsieur David MOREL**, inspecteur du travail de la section **76-2-1 ;**

• Section **76-2-8** : ces décisions sont prises par **Monsieur Christophe GARCIN,** inspecteur du travail de la section **76-2-11;**

• Section **76-2-12** : ces décisions sont prises :

– pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises à caractère agricole ainsi que les autres entreprises, établissements et lieux de travail qui relèvent de la compétence de la présente section, hors les entreprises d'exploitation des lignes de transport public urbain de voyageurs: par **Monsieur Sébastien ROLAND**, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;

▶ Unité de contrôle n°**76-3 :**

• Section **76-3-1** : ces décisions sont prises par **Monsieur Jean-Louis SPATZ**, inspecteur du travail de la section **76-3-2 ;**

• Section **76-3-3** : ces décisions sont prises par **Madame Sylvie GEIGER**, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;

• Section **76-3-4** : ces décisions sont prises par **Monsieur Sébastien VANROKEGHEM**, directeur adjoint du travail, responsable de l'unité de contrôle ;

• Section **76-3-9** : ces décisions sont prises par **Madame Elodie ALMERAS**, inspectrice du travail de la section **76-3-10.**

▶ Unité de contrôle n°**76-4 :**

• Section **76-4-2** : ces décisions sont prises par **Monsieur Philippe GARBE**, inspecteur du travail de la section **76-4-11 ;**

• Section **76-4-3** : ces décisions sont prises par **Madame Héloïse CLAUDEL**, inspectrice du travail de la section **76-4-12 ;**

• Section **76-4-5** : ces décisions sont prises par **Monsieur Jérôme SCHIAVI**, inspecteur du travail de la section **76-13 ;**

• Section **76-4-7** : ces décisions sont prises par **Madame Héloïse CLAUDEL**, inspectrice du travail de la section **76-4-12 ;**

• Section **76-4-8** : ces décisions sont prises par **Madame Myriam CONTREMOULIN**, inspectrice du travail de la section **76-4-1.**

Sans préjudice des dispositions de l'article deux de la décision en date du 29 juin 2016 relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de la Seine-Maritime, en cas d'absence ou d'empêchement de l'inspecteur du travail qui exerce ce pouvoir de décision, les décisions sont prises par l'inspecteur du travail chargé de l'intérim en application des dispositions de l'article premier de la décision précitée.

Article cinq : Les procédures judiciaires dont l'engagement relève de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires, sont introduites selon les mêmes modalités que celles prévues pour la prise des décisions administratives visées à l'article quatre ci-dessus.

Article six : Lorsqu'une action d'inspection de la législation du travail le rend nécessaire, tout agent de contrôle désigné à l'article deux a compétence à intervenir sur l'ensemble du ressort géographique de l'unité départementale de Seine Maritime.

Article sept : Les dispositions de la décision du 1er septembre 2016 relative à la nomination des responsables des unités de contrôle et à l'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de la Seine Maritime sont abrogées à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

Article huit : Monsieur Georges DECKER, Directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de Seine Maritime de la DIRECCTE, et Mesdames et Messieurs les responsables d'unité de contrôle sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui entrera en vigueur à compter du lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine Maritime.

Fait à Rouen, le 30 septembre 2016

Pour le Directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de Normandie
et par délégation
Le Directeur régional adjoint

Georges DECKER

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi en Seine-Maritime

76-2016-09-30-002

Décision 30 09 2016 organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'UD76

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE

DÉCISION RELATIVE À L'ORGANISATION DE L'INTERIM DES AGENTS DE CONTRÔLE DANS LES SECTIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL DE L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE SEINE MARITIME

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie,

Vu le Code du travail, notamment ses articles R.8122-3 à R.8122-11 ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création d'une section agricole dans certains départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

Vu l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 portant nomination de Monsieur Jean-François DUTERTRE, directeur du travail, sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

Vu les arrêtés des préfets de département portant création au 1er janvier 2016 de communes nouvelles ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 février 2016 reconduisant Monsieur Georges DECKER sans ses fonctions de directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de Seine Maritime

Vu les arrêtés ministériels portant affectation de directeurs adjoints et d'inspecteurs du travail à l'unité départementale de Seine Maritime de la DIRECCTE de Normandie ;

Vu la décision du 26 mai 2016 du DIRECCTE de Normandie portant délégation de signature à Monsieur Georges DECKER, responsable de l'unité départementale de Seine Maritime ;

Vu l'arrêté en date du 21 mars 2016 modifié du DIRECCTE de Normandie relatif à la localisation et à la délimitation territoriale des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans les unités départementales de la Seine-Maritime et de l'Eure ;

Vu la décision du 1er septembre 2016 du DIRECCTE de Normandie portant nomination des responsables des unités de contrôle et affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de Seine Maritime ;

Vu la décision du 1er septembre 2016 du DIRECCTE de Normandie par délégation portant organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de la Seine-Maritime;

DÉCIDE

Article premier : En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs des inspecteurs et contrôleurs du travail affectés dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de la Seine-Maritime, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après, sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle dont relève la section concernée :

▶ **Unité de contrôle n°76-1 (Rouen-Dieppe) :**

– l'intérim de **Monsieur Antoine SIMEON**, contrôleur du travail de la section **76-1-1,** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section **76-1-4** ;
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;
- Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section **76-1-2** ;
- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11 ;**
- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3 ;**
- Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section **76-2-4** ;
- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7** ;
- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8** ;
- Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail de la section **76-3-1 ;**
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;
- Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail de la section **76-3-4** ;
- Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section **76-3-9** ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10.**

– l'intérim de **Madame Estelle THEVENOT**, contrôleuse du travail de la section **76-1-2,** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;
- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11 ;**
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1** ;
- Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section **76-1-4** ;
- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3** ;
- Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section **76-2-4** ;
- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;

- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7** ;
- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8** ;
- Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail de la section **76-3-1 ;**
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;
- Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail de la section **76-3-4** ;
- Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section **76-3-9** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7.**
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10** ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;

– l'intérim de **Monsieur Jean-Christophe PRAULT**, inspecteur du travail de la section **76-1-3,** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10 ;**
- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1 ;**
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2** ;
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10 ;**
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1** ;
- Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section **76-1-4** ;
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;
- Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section **76-1-2** ;
- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11 ;**

– l'intérim de **Madame Muriel LAINE**, contrôleuse du travail de la section **76-1-4**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1** ;
- Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section **76-1-2** ;
- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11 ;**
- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3 ;**
- Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section **76-2-4** ;
- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7** ;
- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8** ;
- Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail de la section **76-3-1 ;**
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;
- Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail de la section **76-3-4** ;
- Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section **76-3-9** ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10 ;**
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6.**

– l'intérim de **Monsieur Florent ORLANDI**, contrôleur du travail de la section **76-1-5,** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section **76-1-2** ;
- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11 ;**
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1** ;
- Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section **76-1-4 ;**
- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3 ;**
- Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section **76-2-4** ;
- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7** ;
- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8** ;
- Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail de la section **76-3-1 ;**
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;
- Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail de la section **76-3-4** ;
- Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section **76-3-9** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7 ;**
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10** ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6 ;**

– l'intérim de **Monsieur David RIVE**, inspecteur du travail de la section **76-1-6,** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10** ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1 ;**
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2** ;
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10 ;**
- Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section **76-1-4 ;**
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5 ;**
- Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section **76-1-2 ;**
- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11 ;**
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1.**

– l'intérim de **Monsieur Jean-François BOUDANT**, inspecteur du travail de la section **76-1-7,** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6 ;**
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1 ;**
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2 ;**
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2** ;
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;

- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10 ;**
- Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section **76-1-4** ;
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5 ;**
- Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section **76-1-2** ;
- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11 ;**
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1.**

– l'intérim de **Monsieur Fabien Chevalier**, **Madame Patricia DURAND** et **Madame Muriel LAINE** respectivement inspecteur et contrôleuses du travail de la section **76-1-8,** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1 ;**
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2 ;**
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5 ;**
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2** ;
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10 ;**
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1 ;**
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;
- Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section **76-1-2** ;
- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3 ;**
- Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section **76-2-4** ;
- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7** ;
- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8** ;
- Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail de la section **76-3-1 ;**
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;
- Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail de la section **76-3-4** ;

• Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section **76-3-9** ;

– l'intérim de **Monsieur Jean-Christophe PRAULT et Monsieur David RIVE**, inspecteurs du travail de la section **76-1-9,** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

• Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
• Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10 ;**
• Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1 ;**
• Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2 ;**
• Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
• Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
• Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
• Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;
• Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2** ;
• Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
• Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
• Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
• Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
• Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10 ;**
• Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1.**
• Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section **76-1-4** ;
• Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;
• Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section **76-1-2 ;**
• Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11 ;**

– l'intérim de **Monsieur Fabien CHEVALIER**, inspecteur du travail de la section **76-1-10,** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

• Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
• Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
• Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
• Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1 ;**
• Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2 ;**
• Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5 ;**
• Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
• Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
• Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;
• Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2** ;
• Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;

- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10 ;**
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1 ;**
- Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section **76-1-4.**
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;
- Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section **76-1-2** ;
- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11 ;**

– l'intérim de **Madame Patricia DURAND**, contrôleuse du travail de la section **76-1-11,** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section **76-4-14 ;**
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6 ;**
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1** ;
- Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section **76-1-4** ;
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;
- Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section **76-1-2** ;
- Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail de la section **76-3-1 ;**
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;
- Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail de la section **76-3-4** ;
- Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section **76-3-9** ;
- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3**;
- Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section **76-2-4** ;
- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7** ;
- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8** ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10.**

▶ **Unité de contrôle n°76-2 (Rouen Nord) :**

– l'intérim de **Monsieur David MOREL**, inspecteur du travail de la section **76-2-1,** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;

- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10 ;**
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2** ;
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10 ;**
- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3;**
- Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section **76-2-4** ;
- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7** ;
- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8** ;

– l'intérim de **Madame LEBRETON Nathalie**, inspectrice du travail de la section **76-2-2,** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1 ;**
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10 ;**
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2** ;
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10 ;**
- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3.**
- Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section **76-2-4.**
- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7** ;

• Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8** ;

– l'intérim de **Madame Murielle MAHIEU**, contrôleuse du travail de la section **76-2-3,** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

• Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section **76-2-4** ;

• Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;

• Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7** ;

• Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8** ;

• Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1 ;**

• Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section **76-1-4** ;

• Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;

• Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section **76-1-2** ;

• Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11 ;**

• Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail de la section **76-3-1 ;**

• Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;

• Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail de la section **76-3-4** ;

• Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section **76-3-9** ;

• Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1 ;**

• Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;

• Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;

• Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;

• Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;

• Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11.**

– l'intérim de **Monsieur Hervé DUNOGENT**, contrôleur du travail de la section **76-2-4,** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

• Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3** ;

• Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;

• Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7** ;

• Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8** ;

• Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1 ;**

• Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section **76-1-4** ;

• Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;

• Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section **76-1-2** ;

• Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11 ;**

• Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail de la section **76-3-1 ;**

• Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;

• Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail de la section **76-3-4** ;

• Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section **76-3-9** ;

- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1 ;**
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11.**

– l'intérim de **Monsieur Michaël PRIEUX**, inspecteur du travail de la section **76-2-5,** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1** ;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2 ;**
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10 ;**
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6 ;**
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7 ;**
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10 ;**
- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3;**
- Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section **76-2-4 ;**
- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6 ;**
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7.**
- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8** ;

– l'intérim de **Madame Catherine AUTONNE**, contrôleuse du travail de la section **76-2-6,** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3 ;**
- Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section **76-2-4** ;
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7** ;
- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8** ;
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1 ;**
- Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section **76-1-4** ;

- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;
- Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section **76-1-2** ;
- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11 ;**
- Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail de la section **76-3-1 ;**
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;
- Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail de la section **76-3-4** ;
- Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section **76-3-9** ;
- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1.**
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5 ;**
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;

– l'intérim de **Madame Edith ANGOT**, contrôleuse du travail de la section **76-2-7,** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3 ;**
- Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section **76-2-4** ;
- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6 ;**
- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8** ;
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1 ;**
- Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section **76-1-4** ;
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;
- Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section **76-1-2** ;
- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11 ;**
- Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail de la section **76-3-1 ;**
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;
- Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail de la section **76-3-4** ;
- Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section **76-3-9** ;
- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1** ;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2.**
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5 ;**
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9 ;**
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10 ;**
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;

– l'intérim de **Madame Isabelle POISSON**, contrôleuse du travail de la section **76-2-8,** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3 ;**
- Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section **76-2-4** ;

- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7 ;**
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1 ;**
- Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section **76-1-4** ;
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;
- Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section **76-1-2** ;
- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11 ;**
- Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail de la section **76-3-1 ;**
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;
- Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail de la section **76-3-4** ;
- Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section **76-3-9** ;
- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1** ;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5 ;**
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9 ;**
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;

– l'intérim de **Monsieur Sébastien ROLAND**, inspecteur du travail de la section **76-2-9,** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1** ;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2 ;**
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10 ;**
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6 ;**
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10 ;**
- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3**;
- Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section **76-2-4** ;
- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7 ;**

- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8.**

– l'intérim de **Monsieur Cédric LELOUARD**, inspecteur du travail de la section **76-2-10,** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1** ;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9 ;**
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2 ;**
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10 ;**
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6 ;**
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10 ;**
- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3.**
- Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section **76-2-4** ;
- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7** ;
- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8 ;**

– l'intérim de **Monsieur Christophe GARCIN**, inspecteur du travail de la section **76-2-11,** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1** ;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10 ;**
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2 ;**
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10 ;**
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;

- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6 ;**
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10 ;**
- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3 ;**
- Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section **76-2-4.**
- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7** ;
- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8 ;**

– l'intérim de la section **76-2-12,** est assuré par :

– pour ce qui concerne les entreprises d'exploitation des lignes de transport public urbain de voyageurs : à **Monsieur David MOREL**, inspecteur du travail de la section **76-2-1 ;**

– pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises à caractère agricole ainsi que les autres entreprises, établissements de moins de 50 salariés et lieux de travail qui relèvent de la compétence de la présente section : à **Madame Murielle MAHIEU**, contrôleuse du travail de la section **76-2-3 ;**

-– pour ce qui concerne l'ensemble des entreprises à caractère agricole ainsi que les autres entreprises, établissements de plus de 50 salariés et lieux de travail qui relèvent de la compétence de la présente section : à **Monsieur Sébastien ROLAND**, inspecteur du travail de la section **76-2-9 ;**

- pour ce qui concerne les établissements relevant du régime général, hors les entreprises d'exploitation des lignes de transport public urbain de voyageurs, l'intérim de la section 76-2-12 est ainsi réparti:

- **pour ce qui concerne les établissements situés dans le périmètre géographique délimité par les voies suivantes** Rue Lamauve (incluse), Boulevard Gambetta (exclue), rue Eau de Robec (exclue), rue D'Amiens (incluse), **à Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5 ;**

- **pour ce qui concerne les établissements situés dans le périmètre géographique délimité par les voies suivantes :** la Rue de la République (exclue), Rue D'Amiens, (exclue), Boulevard Gambetta (exclue), Quai de Paris (inclue) à **Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section 76-2- 4;**

- **pour ce qui concerne les établissements situés dans le périmètre géographique délimité par les voies suivantes :** Rue Louis Ricard (incluse), Route de Neufchâtel (incluse), Rue de Vaucouleurs (incluse), Rue Domremy (incluse), Rue Jean Mermoz (incluse), Rue Gibert (incluse), Avenue Georges Métayer (incluse), Boulevard de Verdun (incluse), Rue Saint Hilaire (exclue) Rue de l'Orbe (exclue), Rue du Bourg Abbé (exclue) à **Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section 76-2-6 ;**

- **pour ce qui concerne les établissements situés dans le périmètre géographique délimité par les voies suivantes :** Avenue George Métayer (exclue), Boulevard de Verdun (exclue), Route de Darnétal (exclue), rue des Canadiens (inclue), Rocade NORD EST à **Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section 76-2-8 ;**

- **pour ce qui concerne les établissements situés dans le périmètre géographique délimité par les voies suivantes :** Place du Général de Gaulle (+place de l'Hôtel de Ville)(inclue), Rue du Bourg Abbé (inclue), Rue de l'Orbe (inclus), Rue d'Amiens (exclue), rue Edouard Adam (incluse), Inclus les rues limitrophes à la rue Eau de Robec (Rue Célestins + Rue Macé + Rue Chantereine + Impasse Romulus) à **Monsieur Sébastien ROLAND, Inspecteur du travail de la section 76-2-9 ;**

- **Pour ce qui concerne les établissements situés dans le périmètre géographique délimité par les voies suivantes :** La route de Darnétal (inclue), la Rocade NORD EST (incluse), Boulevard de Gambetta (exclue) à **Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11.**

En fonction des absences ou empêchements des agents assurant l'intérim de la section 76-2-12 vacante, l'intérim est successivement assuré selon l'ordre défini dans le présent article pour ce qui concerne l'intérim de leur section d'affectation.

▶ **Unité de contrôle n°76-3 (Rouen Sud) :**

– l'intérim de **Madame Agnès PANIER**, contrôleuse du travail de la section 76-3-1, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section 76-3-3 ;
- Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail de la section 76-3-4 ;
- Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section 76-3-9 ;
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section 76-1-1 ;
- Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section 76-1-4 ;
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section 76-1-5 ;
- Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section 76-1-2 ;
- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section 76-1-11 ;
- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section 76-2-3 ;
- Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section 76-2-4 ;
- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section 76-2-6 ;
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section 76-2-7 ;
- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section 76-2-8 ;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2 ;
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section 76-3-5 ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section 76-3-6 ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section 76-3-7 ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section 76-3-8 ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10 ;
- Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3.

– l'intérim de **Monsieur Jean-Louis SPATZ**, inspecteur du travail de la section **76-3-2,** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;

- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10 ;**
- Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3 ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10 ;**
- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1 ;**
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11 ;**
- Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail de la section **76-3-1 ;**
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;
- Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail de la section **76-3-4** ;
- Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section **76-3-9.**

– l'intérim de **Monsieur Stéphane LEDET**, contrôleur du travail de la section **76-3-3,** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements et sous réserve des dispositions de l'article deux ci-après, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail de la section **76-3-1 ;**
- Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail de la section **76-3-4** ;
- Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section **76-3-9** ;
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1 ;**
- Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section **76-1-4** ;
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;
- Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section **76-1-2** ;
- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11 ;**
- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3 ;**
- Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section **76-2-4** ;
- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7** ;
- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8** ;
- Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3 ;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2.**
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;

• Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10 ;**

– l'intérim de **Madame Corinne MICHEL**, contrôleuse du travail de la section **76-3-4,** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements et sous réserve des dispositions de l'article deux ci-après, dans l'ordre suivant, par :

• Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail de la section **76-3-1** ;

• Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;

• Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section **76-3-9** ;

• Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1 ;**

• Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section **76-1-4** ;

• Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;

• Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section **76-1-2** ;

• Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11 ;**

• Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3 ;**

• Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section **76-2-4** ;

• Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;

• Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7** ;

• Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8** ;

• Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3 ;

• Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2 ;**

• Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;

• Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;

• Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;

• Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;

• Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10.**

– l'intérim de **Madame Sylvie GEIGER-GOUERRE**, inspectrice du travail de la section **76-3-5**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

• Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2 ;**

• Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;

• Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;

• Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;

• Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10.**

• Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3 ;

• Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;

• Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;

• Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;

• Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10 ;**

• Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1 ;**

- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11 ;**
- Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail de la section **76-3-1** ;
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;
- Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail de la section **76-3-4 ;**
- Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section **76-3-9** ;

– l'intérim de **Madame Sandrine LANGLOIS**, inspectrice du travail de la section **76-3-6**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2 ;**
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10.**
- Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3 ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10 ;**
- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1 ;**
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11 ;**
- Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail de la section **76-3-1** ;
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;
- Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail de la section **76-3-4 ;**
- Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section **76-3-9** ;

– l'intérim de **Madame Virginie DUVAL**, inspectrice du travail de la section **76-3-7**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2 ;**
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;

- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10.**
- Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3 ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10 ;**
- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1 ;**
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11 ;**
- Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail de la section **76-3-1** ;
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;
- Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail de la section **76-3-4 ;**
- Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section **76-3-9** ;

– l'intérim de **Madame Séverine HAUTECOEUR**, inspectrice du travail de la section **76-3-8**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10.**
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2 ;**
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3 ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10 ;**
- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1 ;**
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11 ;**
- Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail de la section **76-3-1** ;
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;
- Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail de la section **76-3-4 ;**
- Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section **76-3-9** ;

– l'intérim de **Madame Sandra BURIDON**, contrôleuse du travail de la section **76-3-9,** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail de la section **76-3-1** ;
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3** ;
- Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail de la section **76-3-4** ;
- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-3;**
- Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section **76-2-4** ;
- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6** ;
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7** ;
- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8** ;
- Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1 ;**
- Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section **76-1-4** ;
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5** ;
- Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section **76-1-2** ;
- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11 ;**
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2 ;**
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10 ;**
- Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3.

– l'intérim de **Madame Elodie ALMERAS**, inspectrice du travail de la section **76-3-10,** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3 ;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2** ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10 ;**
- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1 ;**
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-2** ;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5** ;

- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9** ;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10** ;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11** ;
- Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail de la section **76-3-1** ;
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3.**
- Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail de la section **76-3-4** ;
- Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section **76-3-9 ;**

▶ **Unité de contrôle n°76-4 (Le Havre) :**

– l'intérim de **Madame Myriam CONTREMOULIN**, inspectrice du travail de la section **76-4-1** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Monsieur Jérôme SCHIAVI, inspecteur du travail de la section 76-4-13 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4 ;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8.
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;

– l'intérim de **Monsieur Richard TEINTURIER**, contrôleur du travail de la section **76-4-2**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8.
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7 ;
- Monsieur Jérôme SCHIAVI, inspecteur du travail de la section 76-4-13 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;

- Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4.

– l'intérim de **Monsieur Thierry BLAY**, contrôleur du travail de la section **76-4-3**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8 ;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Monsieur Jérôme SCHIAVI, inspecteur du travail de la section 76-4-13 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4.

– l'intérim de **Madame Sabrina AUGER**, inspectrice du travail de la section **76-4-4**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Monsieur Jérôme SCHIAVI, inspecteur du travail de la section 76-4-13 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4 ;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8 ;
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7 ;

• Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;

– l'intérim de **Monsieur Didier DORE**, contrôleur du travail de la section **76-4-5**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

• Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8 ;
• Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
• Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7 ;
• Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;
• Monsieur Jérôme SCHIAVI, inspecteur du travail de la section 76-4-13 ;
• Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
• Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;
• Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6 ;
• Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
• Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
• Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
• Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
• Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
• Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4.

– l'intérim de **Monsieur Sylvain HERUBEL**, inspecteur du travail de la section **76-4-6** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

• Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
• Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;
• Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
• Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
• Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
• Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
• Monsieur Jérôme SCHIAVI, inspecteur du travail de la section 76-4-13 ;
• Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
• Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4 ;
• Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
• Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8 ;
• Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
• Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7 ;
• Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2.

– l'intérim de **Monsieur Mathieu AMANS**, contrôleur du travail de la section **76-4-7**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8 ;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Monsieur Jérôme SCHIAVI, inspecteur du travail de la section 76-4-13 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4.

– l'intérim de **Madame Marilyne FLOURIOT**, contrôleuse du travail de la section **76-4-8**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Monsieur Jérôme SCHIAVI, inspecteur du travail de la section 76-4-13 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4.

– l'intérim de **Madame Elodie LEBORGNE**, inspectrice du travail de la section **76-4-9**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;

- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Monsieur Jérôme SCHIAVI, inspecteur du travail de la section 76-4-13 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8 ;
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3.
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2.

– l'intérim de **Madame Nathalie DE CHANTELOUP**, inspectrice du travail de la section **76-4-10**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Monsieur Jérôme SCHIAVI, inspecteur du travail de la section 76-4-13 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4 ;
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5.
- Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8.

– l'intérim de **Monsieur Philippe GARBE**, inspecteur du travail de la section **76-4-11**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Monsieur Jérôme SCHIAVI, inspecteur du travail de la section 76-4-13 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;

- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4 ;
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5.
- Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8.

– l'intérim de **Madame Héloïse CLAUDEL**, inspectrice du travail de la section **76-4-12**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Monsieur Jérôme SCHIAVI, inspecteur du travail de la section 76-4-13 ;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4 ;
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7.
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8.

– l'intérim de **Monsieur Jérôme SCHIAVI**, inspecteur du travail de la section **76-4-13**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8 ;

- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7.

– l'intérim de **Madame Magali MARION**, inspectrice du travail de la section **76-4-14**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section 76-1-11 ;
- Monsieur Jérôme SCHIAVI, inspecteur du travail de la section 76-4-13 ;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1 ;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4 ;
- Monsieur Sylvain HERUBEL, inspecteur du travail de la section 76-4-6 ;
- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9 ;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10 ;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11 ;
- Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-4 ;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2 ;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5 ;
- Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8 ;
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3 ;
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7.

Article deux : L'intérim de **Monsieur Sébastien VANROKEGHEM**, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3, est, pour exclusivement l'exercice des fonctions de contrôle et la prise de décision dans le ressort territorial respectif des sections **76-3-3 et 76-3-4** tels que prévus par les articles quatre et cinq de la décision du 29 juin 2016 relative à la nomination des responsables des unités de contrôle et à l'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de la Seine-Maritime, successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Corinne HUET, inspectrice du travail, responsable de l'unité de contrôle n°**76-1** ;
- Madame Dalila BENAKCHA, directrice adjointe du travail, responsable de l'unité de contrôle n°**76-2** ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail, responsable de l'unité de contrôle n°**76-4** ;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2 ;**
- Madame Sylvie GEIGER, inspectrice du travail de la section **76-3-5** ;
- Madame Sandrine LANGLOIS, inspectrice du travail de la section **76-3-6** ;
- Madame Virginie DUVAL, inspectrice du travail de la section **76-3-7** ;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, inspectrice du travail de la section **76-3-8** ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10.**

Article deux : L'intérim de **Madame Corinne HUET**, directrice adjointe du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-1, est, pour exclusivement l'exercice des fonctions de contrôle et la prise de décision dans le ressort territorial de la section **76-1-4** tels que prévu par l'article quatre de la décision du 1er septembre 2016 relative à la nomination des responsables des unités de contrôle et à l'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de

l'unité départementale de la Seine-Maritime, successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Dalila BENAKCHA, directrice adjointe du travail, responsable de l'unité de contrôle n°**76-2** ;
- Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail, responsable de l'unité de contrôle n°**76-3** ;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail, responsable de l'unité de contrôle n°**76-4** ;
- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, inspecteur du travail de la section **76-1-3** ;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6** ;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7** ;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10 ;**

Article quatre : Les dispositions de la décision du 1er septembre 2016 relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail de l'unité départementale de Seine Maritime est abrogée à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

Article cinq : Monsieur Georges DECKER, Directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de Seine Maritime de la DIRECCTE, et Mesdames et Messieurs les responsables d'unité de contrôle sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui entrera en vigueur à compter du lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine Maritime.

Fait à Rouen, le 30 septembre 2016

Pour le Directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de Normandie
et par délégation
Le Directeur régional adjoint

Georges DECKER

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

76-2016-09-01-013

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET GRACIEUX FISCAL DU SIE BOLBEC mise à jour du 1-9-2016

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de BOLBEC

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Mme ALLAIN-FROMENT Hélène, Inspectrice, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de BOLBEC, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 30.000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 1er Bis

Délégation de signature est donnée à Mme LECARPENTIER Sophie, Contrôleuse, lorsqu'elle aura été désignée pour exercer les fonctions de responsable du service des impôts des entreprises, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de

contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 30.000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

ci) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
LECARPENTIER Sophie	Contrôleuse	10 000 €	10.000 €	6 mois	10.000 €
GODEFROY Nicolas	Contrôleur	10 000 €	10.000 €	6 mois	10.000 €
LE STRAT Cyril	Contrôleur	10.000 €	10.000 €	6 mois	10.000 €
LEBOUCHER Christine	Contrôleuse	10.000 €	10.000 €	6 mois	10.000 €
PREVOTS Linda	Contrôleuse	10.000 €	10.000 €	6 mois	10.000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de SEINE-MARITIME.

A BOLBEC, le 1er septembre 2016

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises,

Didier NIVELLE
Comptable public

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

76-2016-09-01-012

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET GRACIEUX FISCAL DU SIP BOLBEC mise à jour du 1-09-2016

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de BOLBEC

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Mme ALLAIN-FROMENT Hélène, Inspectrice, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de BOLBEC , à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 30.000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 1er Bis

Délégation de signature est donnée à Mme AOUSTIN Sylvie, Contrôleuse, lorsqu'elle aura été désignée pour exercer les fonctions de responsable du service des impôts des particuliers , à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 30.000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1er) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

AOUSTIN Sylvie	TIXIER Sylvie
EVRARD Nathalie	TESTU Denis

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BENOIT Clotilde	DESCHEVAUX Gwendoline	VIOT Isabelle
CHEDRU Lillette	LEBARBIER Stéphanie	TAFOURNEL Ludovic

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
ALLAIRE Jérome	Contrôleur	4.000 €	6 mois	4.000 €
CAUMONT Stéphane	Contrôleur	4 000 €	6 mois	4 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de SEINE-MARITIME.

A BOLBEC, le 1er septembre 2016
Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers,

Didier NIVELLE
Comptable public

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

76-2016-09-01-015

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET GRACIEUX FISCAL DU SIP HAVRE OCEANE mise à jour du 01-09-2016

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

DELEGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS

LE HAVRE OCEANE

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers du SIP OCEANE LE HAVRE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Madame STEFANOPOULOS Isabelle, Inspectrice Divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers du HAVRE OCEANE, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délais de paiement sans limitation du nombre de mois ni de montant .

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

DENIEL Yannick		

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

	Aygun Selda	
Pellerin Christelle	Lestrelin Marie-Claude	
	Dubos Patricia	
	Limare Yvane	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Merliere Delphine	Coufourier Catherine	Dipanot Fabienne
Fertel David	Gaye Dona Fatou	Lemaitre Florent
Derree Laure	Legay Dominique	
Montfort Vera	Vimbert Stéphanie	
Quevilly Guillaume		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances,

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Deniel Yannick	Inspecteur	8600	12 mois	76000
Dagorne Régine	Contrôleur principal	775	6 mois	5000
Mahe Martine	Contrôleur principal	775	6 mois	5000
Sekkai Hocine	AA	310	3 mois	3000
Bunaux Catherine	Contrôleur	310	3 mois	3000
Herubel Céline	Contrôleur	310	3 mois	3000
Ternon Nicolas	Contrôleur	310	3 mois	3000

Lecarpentier Sandra	Contrôleur	310	3 mois	3000
Ben Mammar Christophe	AAP	310	3 mois	3000
Tinel Martine	Contrôleur	310	3 mois	3000
Vauchel Marie-Pierre	AAP	310	3 mois	3000
Martin Michael	AAP	310	3 mois	3000

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Deniel Yannick	Inspecteur	15000	15000	12 mois	76000
Dubos Patricia	Contrôleur	10000	0	3 mois	3000
Le Danff Charles	Contrôleur	10000	0	3 mois	3000
Aygun Selda	Contrôleur	10000	0	3 mois	3000
Scotto D'anielo Marianne	Contrôleur	10000	0	3 mois	3000
Piers Claudie	Contrôleur	10000	0	3 mois	3000
Lestrelin Marie-Claude	Contrôleur	10000	0	3 mois	3000
Lucas Aline	Contrôleur	10000	0	3 mois	3000
Sekkai Hocine	Agent	0	0	3 mois	3000
Jeanne Samuel	Contrôleur	10000	0	3 mois	3000
Ternon Nicolas	Contrôleur	0	0	3 mois	3000
Charpentier Samuel	Inspecteur	15000	15000	12 mois	76000
Pellerin Christelle	Contrôleur	10000	0	3 mois	3000
Derabanne Carlo	Contrôleur	10000	0	0	0
Derree Christophe	Agent	0	0	3 mois	3000
Eglizeaud Frédéric	Contrôleur	10000	0	0	0
Renon Brigitte	Contrôleur	10000	0	0	0
Troclet Vanessa	Contrôleur	10000	0	3 mois	3000
Leduey MarieDominique	Contrôleur	0	0	3 mois	3000
Geffroy Catherine	Contrôleur	0	0	3 mois	3000
Martin Christelle	Contrôleur	0	0	3 mois	3000
Bellony Rolin	Contrôleur	0	0	3 mois	3000
Hebert Anne	Agent	0	0	3 mois	3000
Trotel Damien	Agent	0	0	3 mois	3000
Mahe Martine	Contrôleur principal	0	0	3 mois	3000
Bunaux Catherine	Contrôleur	0	0	3 mois	3000
Herubel Céline	Contrôleur	0	0	3 mois	3000
Lecarpentier Sandra	Contrôleur	0	0	3 mois	3000
Tinel Martine	Contrôleur	0	0	3 mois	3000

Ben Mammar Christophe	Agent AAP	0	0	3 mois	3000
Vauchel Marie Pierre	Agent AAP	0	0	3 mois	3000
Dagorne Régine	Contrôleur principal	0	0	3 mois	3000

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP OCEANE LE HAVRE et SIP ESTUAIRE LE HAVRE .

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Seine Maritime

A LE HAVRE le 1/09/2016
Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers du SIP OCEANE,

Jean-Pierre Leynier

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

76-2016-09-05-008

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET GRACIEUX FISCAL DU sip neufchatel mise à jour du 05/09/2016

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL

Le comptable, responsable du Service des Impôts des Particuliers de Neufchâtel-en-Bray,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée

à Mme Sylvie FONTAINE, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Neufchâtel-en-Bray ,

à M. Jean-Pierre LEROY, contrôleur principal des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Neufchâtel-en-Bray ,

à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12mois et porter sur une somme supérieure à 20 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et en matière de gracieux fiscal les décisions portant remise modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 € aux agents des finances de catégorie B désignés ci-après :

Carine FANTONI	DEVISME Florence	

2°) dans la limite de 2 000 € aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Véronique CADINOT	Noémie CHARLES	Jean-Marie ROUSSEL

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :
1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et auxfrais de poursuites portant remise modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous,

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-dessous,

3°) les avis de mise en recouvrement,

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances,

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
CADINOT Véronique	Agent	2 000 €	6 mois	2 000 €
Noémie CHARLES	Agent	2 000 €	6 mois	2 000 €
ROUSSEL Jean-Marie	Agent	2 000 €	6 mois	2 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale d'admission partielle ou de rejet de dégrèvement ou de restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous,
2°) en matière de gracieux fiscal les décisions portant remise modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous,

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-dessous,

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limites des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
FANTONI Carine	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	5 000 €
DEVISME Florence	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	5 000 €
CADINOT Véronique	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €	6 mois	2 000 €
CHARLES Noemie	Agent administratif	2 000 €	2 000 €	6 mois	2 000 €
ROUSSEL Jean-Marie	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €	6 mois	2 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la SEINE-MARITIME.

A NEUFCHATEL EN BRAY le 5 septembre 2016
Le comptable, responsable du Service des Impôts des Particuliers.

Jean-François BERQUIER
Inspecteur Principal des Finances Publiques.

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie

76-2016-09-01-011

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET GRACIEUX FISCAL DU SPF HAVRE 1 mise à jour du 1-09-2016

DELEGATION DE SIGNATURE

SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE LE HAVRE 1

19, Avenue du Général Leclerc

760856 LE HAVRE Cedex

Tél. 02 35 19 37 10

Fax. 02 35 19 22 18

spf.le-havre1@dgfip.finances.gouv.fr

Le comptable, responsable par intérim du service de la publicité foncière de LE HAVRE 1

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Mme MARECHAL Marie-Pierre, adjointe au responsable du service de publicité foncière de LE HAVRE 1 à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

LE MANGOUERO Norbert		
FLEURY Laurie		

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Seine Maritime,

LE HAVRE, le 01/09/2016
Le comptable, responsable de service de la publicité foncière par intérim,

François COURTIN

Préfecture de la Seine-Maritime - DCPE

76-2016-10-03-001

AP n°16-174 du 3 octobre 2016 portant délégation de signature à M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie.

délégation de signature à M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES DE L'ÉTAT
Coordination interministérielle

Rouen le 03 OCT. 2016

Arrêté n° 16 - 174 du 3 octobre 2016

portant délégation de signature
à M. Jean-François DUTERTRE,
directeur régional des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie

La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU :
- le code du travail ;
- le code du commerce ;
- le code de la consommation,
- le code du tourisme ;
- la loi du 4 juillet 1837 ;
- le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, notamment son article 45 ter. - I ;
- le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;
- la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

- le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et des commissions administratives ;

- le décret du 17 décembre 2015 nommant Madame Nicole KLEIN préfète de Seine-Maritime ;

- l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 confiant à Monsieur Jean-François DUTERTRE, l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

-l'arrêté 16-16 du 1er janvier 2016 de la Préfète de la région Normandie portant organisation de la Direccte de Normandie ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée à Monsieur Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie à effet de signer au nom de la Préfète de la Seine-Maritime :

a) – les décisions, actes administratifs et correspondances dans les domaines figurant dans l'annexe du présent arrêté.

b) – les mémoires en défense devant le Tribunal Administratif pour les recours contentieux concernant les décisions prises par délégation dans le domaine du travail et de l'emploi.

c) – tous les actes relatifs à l'agrément des organismes pour l'installation, la réparation et le contrôle en service des instruments de mesure, ainsi que tous les actes relatifs au maintien des dispenses accordées en application de l'article 62.3 de l'arrêté ministériel du 31 décembre 2001 pris pour application du décret du 3 mai 2001 susvisé, à l'attribution, à la suspension et au retrait des marques d'identification.

d) – tous les actes relatifs à l'attribution de subventions et à la signature de conventions du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) au titre du décret n° 2015-542 du 15 mai 2015.

e) – les actes relatifs aux attributions « tourisme » citées ci-après :

Classement des stations : complétude du dossier - recevabilité	L.133-13 à L.133-18, L.134-1-1 et L.134-2 à 4, R.133-37 à 43, Arrêté du 2 septembre 2008 – art. 3 et suivants et circulaire du 3 février 2009
Dénomination Commune Touristique : instruction et signature	L.133-11 et 12, L. 134-1-1 et L. 134-2 à 4, R.133-32 à 36, Arrêté du 2 septembre 2008 – art. 1 et 2
Classement des offices de tourisme : instruction et signature	L. 133-10-1 D. 133-20 à D. 133-30

ARTICLE 2 : Exclusions

La délégation définie à l'article 1 est accordée à l'exception des décisions, actes et correspondances suivants :
- la signature des conventions du fonds national de l'emploi avec les entreprises concernant 50 salariés et plus,
- la résiliation des conventions avec des structures d'insertion par l'activité économique,
- Le retrait d'agrément des organismes de services à la personne,
- Les notifications des décisions portant attribution de subventions ou de prêts de l'État aux collectivités locales, aux établissements et organismes départementaux, communaux et intercommunaux,
- Les circulaires aux maires,
- Les arrêtés ayant un caractère réglementaire,
- Les courriers aux parlementaires, au président du conseil régional, au président du conseil départemental et aux présidents des chambres consulaires,
- Toutes correspondances adressées aux administrations centrales et qui sont relatives aux programmes d'équipement et à leur financement, ainsi que celles dont le préfet se réserve expressément la signature ; toutes correspondances adressées aux cabinets ministériels (les autres correspondances étant sous le régime du sous-couvert),
- Les déclinatoires de compétence et arrêtés de conflit régis par l'ordonnance du 1er juin 1828 relative aux conflits d'attribution entre les tribunaux et l'autorité administrative.

ARTICLE 3 : En application de l'article 44 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n°2008-158 du 22 février 2008, Monsieur Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie peut donner délégation pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation aux agents placés sous son autorité.

Cette décision de subdélégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-Maritime.

ARTICLE 4 : Les arrêtés préfectoraux 16-079 en matière de tourisme, 16-080 en matière d'ordonnancement secondaire et 16-082 en matière administrative, en date du 19 janvier 2016 relatifs au même objet sont abrogés.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

La Préfète,

Nicole KLEIN

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Annexe à l'arrêté n° 16-174 du 3 octobre 2016 de la préfète de la Seine-Maritime
portant délégation de signature au profit de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie

A – Les relations du travail	NATURE DU POUVOIR	REFERENCE REGLEMENTAIRE
1. CONSEILLERS DES SALARIÉS	Arrêté fixant la liste des conseillers des salariés	Articles L.1232 7 ; D. 1232-4 et 5 du CT
	Arrêté de radiation de la liste des conseillers des salariés	Article D. 1232-12 du CT
	Décision en matière de remboursement de frais de déplacement aux conseillers du salarié	Articles L.1232-11 ; D 1232-7 du CT
	Décision en matière de remboursement aux employeurs des salaires maintenus aux conseillers du salarié	Article L. 1232-11 du CT
2. REPOS DOMINICAL	Dérogations au repos dominical dans un établissement	Article L. 3132-20 du CT
3. SALAIRES	Décisions relatives au remboursement à l'employeur de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale	Articles L 3232-7 et -8, R 3232-3et 4 du CT
	Décision relatives au paiement direct aux salariés de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale	Articles L 3232-7 et -8, R 3232-6 du CT
4. ENTREPRISES SOLIDAIRES D'UTILITE SOCIALE	Attribution, extension, renouvellement et retrait des agréments « entreprises solidaires »	Article L. 3332-17-1 du CT
5. MAIN D'ŒUVRE ETRANGERE	Autorisations de travail et visa de conventions de stage	Articles R 5221-1, R 5221-2 et L. 5221-5, R. 5122-17, R 5221-25 ; R. 313-10-1 et s. CESEDA
	Autorisation de placement au pair de stagiaires « aides familiales »	Accord européen du 21/11/99, circulaire 90.20 du 23/01/99
6. HEBERGEMENT COLLECTIF	Accusé de réception de la déclaration par un employeur de l'affectation d'un local à l'hébergement, mise en demeure et décision de fermeture concernant ce local	Articles 1, 5, 6, et 7 de la loi n°73-548 du 27 juin 1973
7. APPRENTISSAGE	Décision d'opposition à l'engagement d'apprentis et à la poursuite des contrats en cours	Articles L. 6225-1 et s. du CT, R 6223-16

8. AGENCES DE MANNEQUINS	Attribution, renouvellement, suspension, refus ou retrait de la licence d'agence de mannequins	Article L. 7123-14 et R 7123-8 à -17 du CT
9. TRAVAIL A DOMICILE	Établissement du tableau des temps nécessaires à l'exécution des travaux des travailleurs à domicile	Article L.7422-2 du CT
	Fixation du salaire horaire minimum et des frais d'atelier ou accessoires des travailleurs à domicile	Articles L7422-6 et 7422-11 du CT
10. JEUNES DE MOINS DE 18 ANS	Délivrance, renouvellement, suspension, retrait de l'agrément des cafés et brasseries pour employer ou recevoir en stage des jeunes de 16 à 18 ans suivant une formation en alternance	Articles L.4153-6, R. 4153-8 et s. du CT
	Délivrance, retrait des autorisations individuelles d'emploi des enfants dans les spectacles, les professions ambulantes et comme mannequins dans la publicité et la mode	Articles L. 7124-1 du CT
	Délivrance, renouvellement, retrait, suspension d'agrément de l'agence de mannequins lui permettant d'engager des enfants	Articles L 7124-5, et R 7124-1 du CT
	Fixation de la répartition de la rémunération perçue par l'enfant, employé dans les spectacles, les professions ambulantes ou comme mannequins dans la publicité et la mode, entre ses représentants légaux et le pécule ; autorisation de prélèvement	Article L 7124-9 et L 7124-10 du CT
11. CISSCT	Mise en place d'un CISSCT dans le périmètre d'un plan de prévision des risques technologiques (décision de mise en place, invitation des membres)	Articles L 4524-1 et R 4524-1 à R. 4524-9 du CT
B - L'emploi	**NATURE DU POUVOIR**	**REFERENCE REGLEMENTAIRE**
EMPLOI	Conventions de revitalisation. Actes préparatoires et exécutoires relatifs aux obligations de revitalisation.	Articles L.1233-85, D. 1233-37 et s. du CT
	Décision d'opposition à la qualification d'emploi menacés prévue aux articles L.2242-16 et L.2242-17 CT	Articles D.2241-3 et D.2241-4 CT
	Aide au conseil en matière de GPEC et actions de formation de salariés	Articles L. 5121-3 ; R. 5121-14 D. 5121-6 et 7 du CT
	Allocation d'activité partielle	Articles L. 5122-1, R. 5122-2 du CT,
	Conventions du Fonds national de l'emploi	Articles L. 5123-1 et s. du CT

	Décisions et conventions relatives à l'insertion par l'activité économique : entreprises d'insertion, associations intermédiaires, ateliers et chantiers d'insertion et fonds départemental d'insertion	Articles R. 5132-1 et -11 Article R. 5132-32 Article R. 5132-47
	Déclaration et contrôle des organismes privés de placement	Article L. 5323-1 et s. du CT
	Décisions en matière d'exclusion ou réduction temporaire ou définitive du revenu de remplacement	Article L. 5426-2 du CT et s et R.5426-1 et s.
	Conventions avec les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification	Article D. 6325-24 du CT
	Prise en charge de la rémunération de certains stagiaires de la formation professionnelles	Articles R. 6341-37 et 38 du CT
	Attribution, extension, renouvellement, retrait d'agrément et de déclaration de toute personne morale ou entreprise individuelle qui exerce les activités de service à la personne	Articles L. 7232-1 et suivants du CT
	Conventions pour la promotion de l'emploi.	Circulaire DGEFP n°97-08 du 25/04/1997
	Agrément et radiation de la reconnaissance de la qualité de société coopérative ouvrière et de production	Loi n°78-763 du 19/07/78 modifiée, décret n°93-1231 du 10 novembre 1993)
	Dispositifs locaux d'accompagnement	Circulaire DGEFP 2002-53 du 10/12/2002 et 2003-04 du 04/03/03
	Agrément des comités de bassin d'emploi	Décret n°2002-790 du 3 mai 2002).
	Dispense du remboursement de l'aide financière et du versement des cotisations sociales dont le bénéficiaire a été exonéré, lorsque la perte du contrôle effectif de l'entreprise résulte de la cessation d'activité créée ou reprise, ou de la cession de l'entreprise dans le cadre d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire	Article R5141-6 du CT
TRAVAILLEURS HANDICAPÉS	Mise en œuvre des pénalités relatives au contrôle des déclarations des entreprises au titre de l'obligation d'emploi des personnes handicapées	Articles L. 5212-2 et L5212-6 à 11, R. 5212-31 du CT.
	Agrément des accords de groupe ou d'entreprise en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés	Articles L. 5212-8 et R. 5212-15 du CT.

	Aides financières en faveur de l'insertion en milieu ordinaire des handicapés	Articles L. 5213-10, R. 5213-35 et 38 du CT
	Aide au poste dans les entreprises adaptées	Article R. 5213-76 du CT
	Subvention d'installation d'un travailleur handicapé	Articles R. 5213-52, D. 5213-54 du CT
GARANTIE JEUNES	Décisions d'admission, de renouvellement, de suspension ou de sortie	Article 5 du décret n° 2013-880 du 1er octobre 2013

Préfecture de la Seine-Maritime - SIRACEDPC

76-2016-10-04-001

Arrêté du 4 octobre 2016 portant levée de l'interdiction de baignade et le maintien de l'interdiction de pêche de coquillages entre les plages de Sainte Marguerite et Veules les Roses

Arrêté du 4 octobre 2016 portant levée de l'interdiction de baignade et le maintien de l'interdiction de pêche de coquillages entre les plages de Sainte Marguerite et Veules les Roses

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

Direction départementale
des Territoires et de la Mer
Délégation à la Mer et au Littoral

Affaire suivie par : Guy Renaudier
Tél. : 02 35 58 56 63
Mél : ddtm-dml@seine-maritime.gouv.fr

Arrêté du 4 octobre 2016

Portant levée de l'interdiction de baignade et le maintien de l'interdiction de pêche des coquillages filtreurs vivants sur le littoral et dans les eaux maritimes comprises entre les plages de Sainte-Marguerite et Veules-les-Roses.

La préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.1332-3 et L.1332-4 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles R231-35 et suivants ;

VU l'arrêté ministériel du 21 juin 1978 fixant les limites latérales de compétence des préfets pour l'administration du domaine public maritime immergé ;

VU l'arrêté ministériel du 2 juillet 1996 fixant les critères sanitaires auxquelles doivent satisfaire les coquillages vivants destinés à la consommation humaine immédiate ;

VU l'arrêté préfectoral du 1er avril 2016 portant classement de salubrité des zones de production des coquillages vivants du département de la Seine-Maritime ;

VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 2013 relatif au classement de salubrité et à la surveillance des zones de production et des zones de reparcage des coquillages vivants ;

VU l'arrêté préfectoral n° 11/2004 du 5 février 2004 interdisant la pêche de coquillages vivants entre l'Estuaire de la Seine (limite des départements du Calvados et de la Seine-Maritime) et le Cap d'Antifer (latitude 49°41'N) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 69/2016 du 21 juin 2016 modifiant l'arrêté n° 38/2016 du 21 mars 2016 portant réglementation de l'exercice de la pêche maritime de loisirs à pied sur la partie de l'estran du littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure ;

VU l'arrêté du 28 septembre 2016 portant interdiction de baignade et de pêche des coquillages filtreurs vivants sur le littoral et dans les eaux maritimes comprises entre les plages de Sainte-Marguerite et Veules-les-Roses ;

VU les résultats des prélèvements réalisés les 28, 29 et 30 septembre et 1er octobre 2016

VU l'avis de l'Agence Régionale de Santé de Normandie exprimé le 3 octobre 2016

CONSIDERANT que

•dans le département de la Seine-Maritime, les gisements coquilliers naturels sont exploités par des amateurs qui pratiquent « la pêche à pied de loisirs » (consommation familiale),

•la pêche à pied se pratique en parcourant l'estran (zone de balancement des marées),

•les plages situées entre Sainte-Marguerite-sur-Mer et Veules-les-Roses n'abritent ni ormeaux, ni coques, ni couteaux, ni palourdes, mais des gisements de bigorneaux et de moules,

•la baignade est également pratiquée,

CONSIDERANT que les coquillages filtreurs pêchés comprises entre les plages de Sainte-Marguerite-sur-Mer et Veules-les-Roses n'offrent pas les garanties sanitaires suffisantes en raison de la pollution survenue le 28 septembre 2016, mais que les résultats des prélèvements permettent de lever l'impact pour les eaux de baignade.

ARRETE :

Article 1er : L'arrêté préfectoral du 28 septembre 2016 susvisé est abrogé.

La pratique de la baignade et des activités nautiques de loisirs dans les eaux maritimes comprises entre les plages de Sainte-Marguerite-sur-Mer et Veules-les-Roses sont de nouveau autorisées.

La pêche des coquillages filtreurs demeure interdite sur le littoral et dans les eaux maritimes comprises entre les plages de Sainte-Marguerite-sur-Mer et Veules-les-Roses.

Article 2 : La levée de cette interdiction de pêche interviendra lorsque les contrôles sanitaires effectués présenteront des résultats conformes aux dispositions du code de la santé publique.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 5 février 2004 susvisé, la pêche des coquillages vivants entre l'Estuaire de la Seine (limite des départements du Calvados et de la Seine-Maritime) et le Cap d'Antifer demeure interdite.

Article 4 : Le présent arrêté est notifié aux communes du littoral concernées pour affichage et exécution. Il est publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Article 5 : Le directeur départemental des territoires et de la mer et les maires des communes concernés sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour la préfète, et par délégation
Le directeur de cabinet,

Jean-Marc MAGDA

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Tribunal Administratif de Rouen

76-2016-09-28-010

Décision portant désignation du président suppléant du conseil de discipline de recours de la région Haute-Normandie

Le président du tribunal administratif de Rouen,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 ;

VU le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU le décret n° 89-677 du 18 septembre 1989 modifié par le décret n° 96 1040 du 2 décembre 1996 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux ;

D E C I D E :

Article 1er : Madame Clémence TOCUT, conseiller du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, est désignée président suppléant du conseil de discipline de recours de la région Haute-Normandie, en remplacement de Monsieur Christophe FRABOULET.

Article 2 : La présente décision abroge la décision du 3 septembre 2015 en ce qui concerne l'article 2.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 28 septembre 2016

Mireille HEERS

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE ROUEN
LE PRÉSIDENT